

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 17/10/2025

EARL ANTONINI AND CO Antonini and Co rappelle Tommette de bufflonne



Noms des modèles ou références concernés : Tomette

Marque : AntoniniLot 09/2025

• Température de conservation : Produit à conserver au réfrigérateur

Zone géographique de vente : Vente au marché de Olonzac

Distributeurs : Aucune

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX?

• Motif du rappel : Salmonelle détecte

Risques encourus par le consommateur : Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose)

QUE FAIRE?

• Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer.

Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

Modalités de compensation : Remboursement.

CONTACT

Numéro de contact : 0683794648

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

